

Le gynécologue-obstétricien expert de justice au secours et/ou à l'appui de la justice.

Jean-Claude LOISEL

Résumé

Une expérience de 40 années d'expert de justice en gynécologie-obstétrique concomitante à l'exercice de cette spécialité est rapportée. L'expert de justice est présenté ainsi que ses domaines d'intervention qui constituent d'une part les viols et les agressions sexuelles et d'autre part la responsabilité médicale dans les cas où un médecin est mis en cause pour une faute intentionnelle ou non intentionnelle. L'accent est mis sur les exigences de cette pratique expertale dont l'impartialité est consubstantielle à l'existence de l'expert de justice laquelle est une spécificité du droit français hérité du droit romain et n'existe pas dans les pays anglo-saxons.

Mots clés

- Gynécologie-Obstétrique Expertise Justice

Abstract

A 40-year experience as a court-appointed expert in obstetrics and gynecology concurrent with the practice of this speciality is reported. The court-appointed expert is presented along with his areas of expertise, which include, on the one hand rape and sexual assault cases, and on the other hand, medical liability in cases where a doctor is accused of intentional or unintentional negligence. Emphasis is placed on the requirements of this expert practice, the impartiality of which is consubstantial with the existence of the court-appointed expert which is a specificity of french law inherited from roman law and does not exist in anglo-saxon countries

Keywords

- Gynecology-obstetrics Expertise Justice